

République Française

/ Délibération n° 2024/24

CULTURE. Convention d'objectifs 2024 entre l'association La Perche et la Ville de Vénissieux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 24

CULTURE. Convention d'objectifs 2024 entre l'association La Perche et la Ville de Vénissieux.

Direction des Affaires Culturelles

Mesdames, Messieurs,

L'association La Perche a été créée en 2017 à Vénissieux. Elle a pour objet de :

- initier à la pratique amateur du spectacle vivant ;
- créer un environnement propice à la naissance et au développement de projets artistiques ;
- favoriser les rencontres et tisser des partenariats.

Elle travaille plus spécifiquement sur le thème du rire et de l'humour, avec l'objectif de créer du lien social.

Ses deux grands axes de travail sont la diffusion de spectacles d'humour sous toutes ses formes et la mise en place d'actions et d'ateliers en direction des habitants et notamment des jeunes.

Depuis 2019, dans le cadre de sa mission de valorisation de la pratique amateur, l'association La Perche a mené des stages et ateliers en direction des jeunes vénissiens. Grâce à ce travail de terrain, l'association a été lauréate en 2021 d'un concours de court métrage (Filme l'avenir, prix des associations) réalisé avec des jeunes du territoire, mis en place par l'association des amis du Djamel Comedy Club, en partenariat avec l'État.

En 2023, l'association La Perche a également diffusé des spectacles d'humoristes à raison d'un par mois (hors période d'été) à la salle Erik Satie. Cette programmation d'artistes est rassemblée sous le nom de « Satie Comedy Club ».

En 2019, une première édition du festival « Vénissieux en rire » a eu lieu au théâtre. Les éditions 2020 et 2021 ont été annulées en raison de la crise sanitaire. En 2022, le festival a rassemblé plus de 400 spectateurs, et en 2023 plus de 1 000. Après cinq années d'existence, le festival est désormais bien ancré sur le territoire et a su trouver son public.

En 2024, l'association La Perche poursuivra son travail de sensibilisation auprès des jeunes vénissiens notamment, et sa mission de diffusion de l'humour et du rire en organisant une nouvelle édition du festival « Vénissieux en rire ». Cet événement, composé d'un temps autour de pratique amateur du stand up et de deux soirées avec un plateau d'humoristes, se déroulera au Théâtre de Vénissieux les 14 et 15 juin 2024.

Compte tenu des projets développés par l'association La Perche sur le territoire vénissien, il a été décidé par délibération n°4 du 5 février 2024 de soutenir cette structure par l'octroi d'une subvention de 12 000€.

Le projet de convention ci-joint précise les engagements et actions 2024 de l'association La Perche, justifiant les apports financiers et en nature de la Ville pour accompagner les projets de l'association.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le projet de convention,

Considérant le déploiement de la politique culturelle sur le territoire,

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention entre l'association La Perche et la Ville de Vénissieux et tout avenant ou document qui s'avèrerait nécessaire à son exécution.
- Dire que la dépense de fonctionnement résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, compte 65748 ; subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint